

ASSEMBLÉE NATIONALE26 avril 2024

**SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)**

Retiré

AMENDEMENT

N ° CE3177

présenté par
M. Gernigon et M. Lamirault

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 7, insérer l'alinéa suivant :

« – sa capacité à faciliter le renouvellement des générations en agriculture. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'intégration de l'objectif du renouvellement des générations en agriculture au premier rang des politiques publiques agricoles, est indispensable. L'enjeu démographique est en effet au fondement même de l'exercice de l'activité agricole dans son ensemble, qui déterminera, entre autres, l'avenir de l'agriculture française. Ainsi, l'accent doit être mis sur les leviers à mettre en œuvre au sein des politiques publiques, pour favoriser ce renouvellement générationnel, cela justifiant son inscription dans la liste des objectifs politiques à poursuivre, dans la poursuite de l'objectif de souveraineté alimentaire.

Cet amendement a été travaillé avec les Jeunes Agriculteurs.